

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	9
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

20 juin 2024

Date d'affichage :

21 juin 2024

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 005-210501458-20240627-066_2024-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents et représentés : Isabelle DE COLOMBEL a donné pouvoir à Josiane ARNOUX – Michel PRETI a donné pouvoir à Claude ALLAIRE

Absents : Claude GUET – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°066/2024 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « GRAND FORMAT »

Le Maire expose :

L'exposition photographique « Grand Format » rencontre un vif succès depuis 3 ans. Ce projet porté par la commune est devenu un évènement majeur non seulement pour la commune, mais également pour le territoire du Champsaur Valgaudemar et le Département des Hautes Alpes.

Afin de prolonger la vie des ces expositions et dans le cadre d'un partenariat, ce parcours photographique sera également exposé sur Orcières 1850 .

Le Département des Hautes Alpes, peut être sollicité pour subventionner la 4^{ème} édition.

La dépense prévisionnelle de l'exposition pour l'année 2024 se monte à **28 420 €**.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

Commune SAINT-JEAN SAINT-NICOLAS	Commune ORCIERES MERLETTE 1850	Département des HAUTES-ALPES
12 710,00	12 710,00	3 000,00
44,72%	44,72%	10,56%

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- 👉 **D'APPROUVER** le plan de financement de l'exposition Grand Format proposé par le Maire
- 👉 **D'AUTORISER** le Maire à solliciter le Département des Hautes Alpes à hauteur de 3 000€ pour financer le projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

04 JUIL. 2024